

**Arrêté fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie de détachement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'un.e technicien.ne de recherche et de formation, organisée par l'université Rennes 2.**

Le Président de l'Université de Rennes,

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 permettant à titre dérogatoire et pour une période limitée, l'accès à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement pour les fonctionnaires ayant une reconnaissance en tant que travailleurs handicapés,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps ce fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement d'un.e technicien.ne de recherche et de formation par la voie du détachement organisé par l'université Rennes 2 est composée ainsi qu'il suit :

- Emmanuel SMIROU, Présidente, Vice- présidente conditions de travail, action sociale, égalité - Ingénieur d'étude classe normale, Université Rennes 2
- David LE CORRE, Membre, correspondant handicap, Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe exceptionnelle, Université Rennes 2
- Cora VILAREM, Membre, Responsable pôle BIATSS, Attaché Principale d'Administration d'Etat, Université Rennes 2
- Emmanuel BLANCHARD, suppléant, Attaché d'Administration d'Etat, Université Rennes 2

Article 2 : Le Président de l'Université Rennes 2 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 29 mai 2024

Le Président de l'Université,



Vincent Gouëset